



6/02/18

Communiqué de presse

Adoption de la nouvelle feuille de route régionale du plan Ecophyto 2

Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, et Laurent GERAULT, conseiller régional délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et le logement ont installé lundi 5 février la Commission régionale Agroécologie.

Composée de 31 membres issus du secteur agricole, de la société civile, de collectivités, et de structures associées du fait de leur expertise, cette commission a pour objectif de décliner, en région Pays-de-la-Loire, les stratégies issues du projet agroécologique pour la France.

L'ordre du jour de la réunion d'installation de la Commission Agroécologie était principalement dédié à l'adoption de la feuille de route régionale du plan écophyto 2. Cette feuille de route traduit une volonté collectivement partagée de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les filières agricoles et dans les espaces publics, pour contribuer à l'objectif national de réduction de 25 % d'ici 2020 et de 50 % à l'horizon 2025.

Cette ambition s'appuie sur les résultats obtenus en 4 ans par les 23 groupes d'exploitations agricoles ligériennes membres du réseau DEPHY, qui ont réussi à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires en moyenne de 7 % en grandes cultures et polyculture-élevage, et de 16 % en viticulture, sans pertes de résultats économiques.

La feuille de route adoptée ce jour acte l'objectif de généraliser ces résultats en accompagnant d'ici 5 ans au moins 2 000 exploitants désireux de réduire significativement l'utilisation des produits phytosanitaires et d'intégrer une démarche agroécologique à bas niveau d'intrants.

Pour accompagner les agriculteurs souhaitant s'engager dans ce type de démarche, plusieurs appels à projet sont ouverts en 2018 :

- **Appel à projet « collectif 30 000 fermes »**. Cet appel à projet permet de financer l'appui technique, le conseil, l'accompagnement et la formation des agriculteurs ou encore la mise en place d'essais. Les agriculteurs reconnus parmi les "30 000" seront également prioritaires pour l'attribution des aides à l'investissement dans le cadre du volet "végétal" du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.
- **Appel à projet pour la reconnaissance de Groupements d'Intérêts Économiques et Environnementaux**. Les GIEE constituent un outil privilégié de mise en œuvre de la transition agro-écologique, en s'appuyant sur des projets collectifs combinant performance économique, environnementale et sociale des exploitations. Un deuxième appel à projet est ouvert en parallèle afin de soutenir financièrement l'animation de ces groupes.
- **Appel à projet « communication »**. Les actions de communication soutenues portent en particulier sur la diffusion des techniques et des systèmes agricoles économes en intrants, le renforcement de la sécurité des utilisateurs, et l'amélioration des usages des produits phytosanitaires.

La feuille de route régionale écophyto 2 et les cahiers des charges de ces appels à projet sont disponibles sur le site de la DRAAF des Pays-de-la-Loire :

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/>



Contact presse

Préfecture de la région Pays de la Loire, Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr

@Prefet44

Conseil régional des Pays-de-la-Loire,

Gwenola Cariou Huet :

02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr